

Annexe n°13 : Etat des lieux des boisements du 21 septembre 2016





Experts Fonciers

MILLET Philippe

Expert Près la Cour d'Appel d'ORLEANS

Expert Agricole et Foncier CNEFAF

Les Chauderies - 45170 SAINT LYE LA FORET

Tél : 02.38.91.83.61 - Port : 06.12.14.16.47

Email : millet.chauderies@orange.fr



ETAT DE LIEUX

PROPRIETAIRE :

M. Hervé MACHET DE LA MARTINIERE – 19B, Rue Legendre – 75017 PARIS

Présents :

Madame LESUR Elisabeth

Monsieur MILLET, Expert

Monsieur BOIRON, Expert Forestier

Madame COSSARD, GEOFIT EXPERT

Département du Loiret

Affaire : 1803062

Tribunal Administratif d'Orléans

Ordonnance du 23 aout 2018

Parcelle section AH n°425, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 8.109 m²

Présence d'un chemin d'exploitation dans l'emprise, très bon état d'usage en Nord Est

La parcelle se scinde en deux zones distinctes.

Au Nord

Taillis avec réserves de chênes et châtaigniers. Le volume par ha est d'environ 30 m³ de bois d'œuvre de qualité charpente. On note également un taillis non exploitable de robiniers châtaigniers. Faible productivité et état sanitaire moyen.

Milieu sableux et acidiphile.



Au Sud

Peuplement feuillu à base de chênes pédonculés et frênes régularisés dans les gros bois et bois moyens. On note un volume par ha d'environ 60 m³ de bois d'œuvre de belle qualité

Présence d'un Taillis exploitable de châtaigniers et chênes (deux cent cinquante stères / ha)

Milieu mesoacidicline, humide , avec présence de pervenches.



Parcelle section AH n°168, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 7.583 m²

Présence d'un chemin d'exploitation dans l'emprise, très bon état d'usage en Nord Est

Taillis avec réserves de chênes et châtaigniers. Le volume par ha est d'environ 25 m³ de bois d'œuvre de qualité charpente. On note également un taillis non exploitable de robiniers châtaigniers. Faible productivité et état sanitaire moyen.

Milieu sableux et acidiphile.





Le VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

Monsieur MILLET, Expert

Monsieur BOIRON, Expert Forestier

Madame COSSARD, GEOFIT

Madame LESUR Elisabeth

Three handwritten signatures in black ink. The top signature is a stylized, cursive name. The middle signature is a large, bold name that appears to be 'Cossard'. The bottom signature is a simple, stylized name.



Experts Fonciers

MILLET Philippe

Expert Près la Cour d'Appel d'ORLEANS
Expert Agricole et Foncier CNEFAF
Les Chauderies - 45170 SAINT LYE LA FORET
Tél : 02.38.91.83.61 - Port : 06.12.14.16.47
Email : millet.chauderies@orange.fr

N.REF : 2018/45/33

**CONVOCATION A
EXPERTISE**
Lettre recommandée avec A.R.

M. Hervé MACHET DE LA MARTINIÈRE – 19B, Rue Legendre – 75017 PARIS

A Saint Lyé la Forêt, le 1 septembre 2018

Département du Loiret

Affaire : 1803062

Tribunal Administratif d'Orléans

Ordonnance du 23 août 2018

Parcelles section AH n°425, AH n°168, Commune de MARDIE

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la constatation de l'état des lieux du terrain cité en référence se tiendra le :

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 à 10 heures 30
RDV devant la mairie de MARDIE (45)

Le présent courrier recommandé avec accusé de réception vaut convocation.

La date de réunion ne fera l'objet d'aucun report.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Philippe MILLET



MILLET Philippe

Expert Près la Cour d'Appel d'ORLEANS

Expert Agricole et Foncier CNEFAF

Les Chauderies - 45170 SAINT LYE LA FORET

Tél : 02.38.91.83.61 - Port : 06.12.14.16.47

Email : millet.chauderies@orange.fr

ETAT DE LIEUX

PROPRIETAIRES :

INDIVISION MACHET DE LA MARTINIERE

M. Frédéric MACHET DE LA MARTINIERE – 67, Rue de Monceau – 75008 PARIS

M. Thibaut MACHET DE LA MARTINIERE – 12, Allée Youri Gagarine – 92300
LEVALLOIS PERRET

Présents :

M. Frédéric MACHET DE LA MARTINIERE

M. Thibaut MACHET DE LA MARTINIERE

Monsieur MILLET, Expert

Monsieur BOIRON, Expert Forestier

Madame COSSARD, GEOFIT EXPERT

Département du Loiret

Affaire : 1803062

Tribunal Administratif d'Orléans

Ordonnance du 23 aout 2018

Parcelle section AH n°441, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 1.060 m²

Parcelle de chasse avec ronciers et clématites avec deux chênes pédonculés et un noyer.



Parcelle section AH n°196, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 4.548 m²

Parcelle de chasse, avec broyage épisodique, en nature de friches à graines, avec ronciers.
Présence d'un noyer et d'un chêne.



Parcelle section AH n°610, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 7.077 m²

Chemin en très bon état d'usage entre parcelles 610 et 471



Nous notons la présence de cercles de peinture verte sur plusieurs arbres, dont l'origine n'est pas connue par les propriétaires.

Partie Sud Est

Taillis avec réserve éparses de gros chênes pédonculés, 15 m³ par ha. Le taillis non exploitable est composé de robiniers, châtaigniers et érables sycomores. On note la présence de quelques gros bois de chênes en bordure d'allée.



Partie Nord-ouest

Taillis avec réserve éparses de gros chênes pédonculés, 15 m³ par ha. Le taillis est exploitable, à base de robiniers, châtaigniers et érables sycomores. Il peut-être estimé à 200 stères de bois d'industries. On note la présence de quelques gros bois de chênes en bordure d'allée.



Parcelle section AH n°471, Commune de MARDIE

Surface de l'emprise : 10.961 m²

Zone 1, zone Nord Est

Peuplement feuillu régularisé petit bois et bois moyen, en cours de conversion vers la futaie régulière, composé de châtaigniers et robiniers. Présence d'un sous étage de châtaigniers, robiniers et érables sycomores non exploitables. Station de mi pente acidiclina sèche



Zone 2 : partie centrale

Peuplement feuillu à base de chênes pédonculés à gros bois et très gros bois. Peuplement en bois d'œuvre de très haute qualité avec sous étage de charmes et érables champêtres. Le volume de bois d'œuvre peut-être estimé entre 125 et 150 m³ par ha.

Parcelle en bon état sanitaire étant donné le potentiel de la station , neutrophile humide. Présence d'un tapis de pervenches



Zone 3 : partie centrale vallon

Peuplement feuillu régularisé bois moyen à base principalement de frênes et d'aulnes glutineux . On note la présence d'ormes champêtres et érables champêtres en sous étage. Peuplement principal peut être estimé à 300 stères de bois d'industrie et 30 m³ de bois d'œuvre. Le peuplement de frênes est touché par la chalarose. Milieu de fonds de vallon riche et humide.



Zone 4, zone Sud Est

Peuplement feuillu régularisé petit bois et bois moyen et un gros bois épars (chêne) en cours de conversion vers la futaie régulière, composé d'érables sycomores. Présence d'un sous étage de châtaigniers, robiniers et érables sycomores non exploitables. Station de mi pente acidocline sèche.



Présence d'un chemin dans l'angle de la parcelle 610



Le VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

Monsieur MILLET, Expert

Monsieur BOIRON, Expert Forestier

Madame COSSARD, GEOFIT EXPERT

M. Frédéric MACHET DE LA MARTINIÈRE

M. Thibaut MACHET DE LA MARTINIÈRE

L'état des lieux nous est présenté comme
un constat de peuplement localisé
et par ailleurs expert. Nous signons
ce constat bien sûr sous toutes réserves
quant à l'exploitation qui pourrait
en être faite et ses préjudices.
Nous le faisons uniquement de
l'AOT.



Experts Fonciers

MILLET Philippe

Expert Près la Cour d'Appel d'ORLEANS

Expert Agricole et Foncier CNEFAF

Les Chauderies - 45170 SAINT LYE LA FORET

Tél : 02.38.91.83.61 - Port : 06.12.14.16.47

Email : millet.chauderies@orange.fr

N.REF : 2018/45/33

**CONVOCAION A
EXPERTISE**
Lettre recommandée avec A.R.

INDIVISION MACHET DE LA MARTINIERE

M. Frédéric MACHET DE LA MARTINIERE – 67, Rue de Monceau – 75008 PARIS

**M. Thibaut MACHET DE LA MARTINIERE – 12, Allée Youri Gagarine – 92300
LEVALLOIS PERRET**

A Saint Lyé la Forêt, le 1 septembre 2018

Département du Loiret

Affaire : 1803062

Tribunal Administratif d'Orléans

Ordonnance du 23 aout 2018

Parcelles section AH n°441, AH n°196, AH n°610, AH n°471, Commune de MARDIE

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la constatation de l'état des lieux du terrain cité en référence se tiendra le :

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 à 13 heures 30

RDV devant la mairie de MARDIE (45)

Le présent courrier recommandé avec accusé de réception vaut convocation.

La date de réunion ne fera l'objet d'aucun report.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Philippe MILLET

